SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 837 **2 septembre 2005**

SOMMAIRE

Advantage, Sicav, Luxembourg 40139
Agropolis S.A.H., Luxembourg. 40151
AIG Mezzvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . 40156
AIG Mezzvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . 40156
Amelia Invest S.A., Luxembourg 40142
Apax International Investments, S.à r.l., Luxembourg. 40131
Apax Knowledge Solutions, S.à r.l., Luxembourg. . 40131
Apax Services I, S.à r.l., Luxembourg 40131
Audit Royal S.A., Luxembourg 40155
Axella Holding S.A., Luxembourg 40130
Babcock Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg. 40163
Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux. S.A. 40132
Bibliokom (Agentur), S.à r.l., Sandweiler 40155
Bibliokom (Agentur), S.à r.l., Sandweiler 40155
Celite B.V., S.à r.l., Luxembourg 40133
Ceratizit S.A., Mamer 40140
Ceratizit S.A., Mamer 40140
Ceratizit S.A., Mamer 40140
Chamly International S.A., Luxembourg. 40136
Cobasol, S.à r.l., Bascharage 40152
Creditgest S.A., Esch-sur-Alzette. 40172
Eikon Invest II S.A., Luxembourg. 40137
Entreprise Fernando Olivi, S.à r.l., Livange. 40146
Entreprise Fernando Olivi, S.à r.l., Livange. 40147
Executive Management, S.à r.l., Luxembourg. 40172
FINGEA, Financière Générale Euro Africaine S.A., Luxembourg. 40153
FINGEA, Financière Générale Euro Africaine S.A., Luxembourg. 40153
Fineco Investment Management S.A., Luxembourg. 40133
Fineco Investment Management S.A., Luxembourg. 40133
Fram S.A., Luxembourg 40175
Garibaldi PE, S.à r.l., Munsbach 40143
Garibaldi PE, S.à r.l., Munsbach 40144
Gestat, S.à r.l., Luxembourg. 40156
Glider S.A., Luxembourg. 40166
Holding EDH S.A., Luxembourg. 40143
Holding EDH S.A., Luxembourg. 40143
I.I.T. S.A., Luxembourg 40150
Immo Belge Invest S.A., Bertrange 40165
Immo Belge Invest S.A., Bertrange 40166
Leumi Fund Holding (Lux) S.A., Luxembourg. . . . 40176
Leumi Fund Holding (Lux) S.A., Luxembourg. . . . 40176
LFS Family Office S.A., Strassen. 40130
Lighthouse International Company S.A., Luxembourg. 40151
Liris S.A., Echternach. 40136
Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg. 40140
Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg. 40142
Luxfuel S.A., Luxembourg. 40147
M&G Packaging, S.à r.l., Luxembourg 40130
M&G Packaging, S.à r.l., Luxembourg 40130
Media Travel S.A., Luxembourg. 40151
Mirabelle Holding S.A., Luxembourg. 40159
National Equestrian Park Holding S.A., Luxembourg. 40175
National Equestrian Park Holding S.A., Luxembourg. 40175
Nephew Soparfi S.A., Luxembourg 40146
Nephew Soparfi S.A., Luxembourg 40146
Newvalux S.A., Luxembourg. 40152
PanEuroLife S.A., Luxembourg. 40132
Pianon S.A., Bettange-sur-Mess 40156
Private Placement Fund, Sicav, Luxembourg 40158
Qualité Internationale S.A., Luxembourg 40138
Quijote Investments, S.à r.l., Luxembourg 40131
Quijotus Investments, S.à r.l., Luxembourg 40133
Résidence Villa Cortina S.A., Esch-sur-Alzette . . . 40137
Roga International S.A., Luxembourg 40137
S.T.I.Lux S.A., Luxembourg 40147
Seminar, Education and Formation S.A., Luxembourg. 40152
Siref S.A., Luxembourg 40139
Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg 40145
Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg 40145
Terrano S.A., Luxembourg 40164
Triple C SCI, Luxembourg 40153
Viga Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg . 40175

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

AXELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 101.052.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Révisieurs d'entreprises
Signatures

(032145.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

LFS FAMILY OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.047.

—

EXTRAIT

L'adresse professionnelle des administrateurs Messieurs Kalle Norberg et Alvar Virkus est sise au 41, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031372.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

M&G PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.012.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.908.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005. Signatures.

(031421.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

M&G PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.012.000.-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.908.

—

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue le mercredi 29 décembre 2004 que:

- le mandat du gérant Monsieur Marco Toselli a été reconduit pour une durée indéterminée,
- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été réélu commissaire aux comptes, pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031419.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

QUIJOTE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 103.296.

—

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la société en date du 14 avril 2005 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031387.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

APAX KNOWLEDGE SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.374.

—

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la société en date du 14 avril 2005 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031389.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

APAX SERVICES I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.038.

—

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la société en date du 14 avril 2005 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031392.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

APAX INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.568.

—

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la société en date du 14 avril 2005 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031393.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

PanEuroLife S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 34.402.

—

The resignation of Mr. David A. Diamond from his function as director of PanEuroLife S.A. as of 28 February 2005, was accepted at the extraordinary general meeting held on 28th February 2005.

It was further resolved to appoint the following persons as new directors of the company until the next annual general meeting to be held in 2005:

- Mr. Daniel A. Currie, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mr. Mike Ainslie, residing at 6 Regency Close, Ealing, London W5 2LP, United Kingdom;
- Mr. Paul W. Kopsky Jr., with professional address at 1, Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215, United States of America.

The board of directors consists as of 28th February 2005 of the following persons:

- Mrs. Carine Feipel, Director, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- Mr. Adam Uszpolewicz, Director, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mr. Daniel A. Currie, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mr. Mike Ainslie, residing at 6 Regency Close, Ealing, London W5 2LP, United Kingdom;
- Mr. Paul W. Kopsky Jr., with professional address at 1, Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215, United States of America.

Suit la traduction en français

La démission de M. David A. Diamond de son poste d'administrateur de PanEuroLife S.A. en date du 28 février 2005 a été acceptée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2005.

Il a en outre été décidé de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005:

- M. Daniel A. Currie, avec adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- M. Mike Ainslie, domicilié à 6 Regency Close, Ealing, London W5 2LP, Royaume-Uni;
- Mr. Paul W. Kopsky Jr., avec adresse professionnelle à 1, Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215, Etats-Unis.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit depuis le 28 février 2005:

- Mme Carine Feipel, administrateur, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- M. Adam Uszpolewicz, administrateur, avec adresse professionelle à 14, rue Edward Steichen, L-1024 Luxembourg;
- M. Daniel A. Currie, domicilié à 4, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg;
- M. Mike Ainslie, domicilié à 6 Regency Close, Ealing, London W5 2LP, Royaume-Uni;
- M. Paul W. Kopsky Jr., avec adresse professionnelle à 1, Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 March 2005.

PanEuroLife S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06207. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031398.3/250/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 103.554.

—

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2004

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2004 que:

Les comparants représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont immédiatement réunis en Assemblée Générale, et après délibération, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à cinq et le nombre des Réviseurs d'Entreprises à un.

2. Sont nommés Administrateurs pour un terme de 3 (trois) ans expirant à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2008:

a) Monsieur Tonino Perini, Président du Conseil d'Administration de BANCA DELLE MARCHE S.p.A., demeurant à Ripe (Ancona), Italie;

b) Monsieur Pier Franco Giorgi, Chief Financial Officer de BANCA DELLE MARCHE S.p.A., demeurant à Ancona, Italie, Administrateur-Délégué;

c) Monsieur Massimo Bianconi, Directeur Général de BANCA DELLE MARCHE S.p.A., demeurant à Verona, Italie;

d) Monsieur Ciro Beffi, Directeur Général de SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg;

e) Monsieur Pierre Bouchoms, Directeur Général Adjoint de SANPAOLO IMI WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg;

Monsieur Tonino Perini, préqualifié, est élu Président du Conseil d'Administration.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2005.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX S.A.
H. Kelly
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031414.3/4287/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

FINECO INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.197.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031455.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

FINECO INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.197.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale du 7 mars 2005 que:
- Monsieur Angelo Brizi est coopté comme Administrateur;
- Monsieur Guido Guzzetti est coopté comme Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINECO INVESTMENT MANAGEMENT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031457.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

QUIJOTUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 103.555.

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la société en date du 14 avril 2005 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1er avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031395.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

CELITE B.V., Société à responsabilité limitée.

Adresse: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.454.

In the year two thousand and four, on the ninth of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting (the «EGM») of the sole shareholder of CELITE B.V. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, a company with limited liability, having its principal establishment and effective place of management at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and its registered office at 1076 AZ Amsterdam, Locatellikade 1, Parnassustoren, The Netherlands, incorporated by deed enacted on 29 April 2004, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 100.454.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

I.- The sole shareholder of the Company WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Shareholder»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 16 December 2003, registered within the Luxembourg Trade Register under number B 97.868 duly represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal on November 8, 2004, and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 40 (forty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

III.- The EGM has been convened by the management board of the Company held on November 8, 2004 following the Shareholder's resolution taken in The Netherlands on October 19, 2004 (the «Shareholder's Resolution»), resolving notably to increase the issued and authorised share capital of the Company, and following the execution of the subsequent deed of amendment of the Company's articles of association before a Dutch notary on November 9, 2004 (the «Dutch Deed»). A copy of the Shareholder's Resolution and of the Dutch Deed shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(i) Ratification of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 37,534,366 (thirty-seven million five hundred thirty-four thousand three hundred sixty-six Euros) so as to raise the capital from EUR 18,160 (eighteen thousand one hundred and sixty Euros) to the amount of EUR 37,552,526 (thirty-seven million five hundred fifty two thousand five hundred twenty-six Euros) by way of capitalizing its distributable reserves and increasing the nominal value of its shares so as to raise the nominal value of each of the 40 (forty) shares from EUR 454 (four hundred and fifty-four Euros) to EUR 938,813.15 (nine hundred thirty-eight thousand eight hundred thirteen Euros and fifteen cents);

(ii) Ratification of the subsequent amendment of paragraph 1 Article 3 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution;

(iii) Ratification of the amendment of paragraph 4 Article 14 of the Company's articles of association.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to ratify the increase of the issued and authorised share capital of the Company by an amount of EUR 37,534,366 (thirty-seven million five hundred thirty-four thousand three hundred sixty-six Euros) so as to raise the capital from EUR 18,160 (eighteen thousand one hundred and sixty Euros) to the amount of EUR 37,552,526 (thirty-seven million five hundred fifty-two thousand five hundred twenty-six Euros) by way of capitalizing its distributable reserves and increasing the nominal value of each of its 40 (forty) shares from EUR 454 (four hundred and fifty-four Euros) to EUR 938,813.15 (nine hundred thirty-eight thousand eight hundred thirteen Euros and fifteen cents) (the «Capital Increase»).

Evidence of the existence of the reserves has been given to the undersigned notary by producing a signed statement of the managers of the Company dated November 8, 2004 (the «Statement») attesting that the reserves are still available since the last approved annual accounts dated January 31, 2004, and, as such, may be capitalized in order to increase the share capital of the Company. This Statement as well as a copy of the last approved annual accounts shall remain annexed to this deed.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Capital Increase being fully carried out, the Shareholder resolved to ratify the amendment of the first paragraph of Article 3 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 3.**

1. The authorised and issued share capital of the Company amounts to thirty-seven million five hundred fifty two thousand and five hundred twenty-six Euros (EUR 37,552,526), divided into forty (40) shares with a nominal value of nine hundred thirty-eight thousand eight hundred thirteen Euros and fifteen cents (EUR 938,813.15).»

Third resolution

The Shareholder resolved to ratify the amendment of the fourth paragraph of Article 14 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 14.**

4. The general meeting of shareholders shall, at the majority vote for distribution of dividends, subject to due observance of what has been provided in the third paragraph hereof, have power to make payable one or more interim dividends before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of management showing that sufficient funds are available for distribution.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Increase, have been estimated at about seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

The document having been read to the persons appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le neuf novembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«AGE») de l'associé unique de la société CELITE B.V. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement et son siège de direction effective sis 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Les Pays-Bas, constituée suivant acte reçu en date du 29 avril 2004, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.454.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique de la Société est la société WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l. (l'«Associé»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 16 décembre 2003, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.868, dûment représentée par Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 8 novembre 2004, et le nombre de titres qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par le comparant et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 40 (quarante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique de la Société a été préalablement informé.

III.- L'AGE a été convoquée par le conseil de gérance de la Société qui s'est tenue le 8 novembre 2004 suite à la résolution de l'Associé prise aux Pays-Bas le 19 octobre 2004 (la «Résolution de l'Associé») décidant notamment d'augmenter le capital social émis et autorisé de la Société, et suite à la signature de l'acte modificatif des statuts de la Société passé par-devant un notaire néerlandais le 9 novembre 2004 (l' «Acte Notarié Hollandais»). Une copie de la Résolution de l'Associé ainsi que de l'Acte Notarié Hollandais resteront annexées au présent contrat afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

(i) Ratification de l'augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 37.534.366 (trente-sept millions cinq cent trente-quatre mille trois cent soixante-six euros) pour le porter de EUR 18.160 (dix huit mille cent soixante euros) à la somme de EUR 37.552.526 (trente-sept millions cinq cent cinquante-deux mille et cinq cent vingt-six euros) en capitalisant ses réserves distribuables et en augmentant la valeur nominale de chacune de ses 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 454 (quatre cent cinquante-quatre euros) chacune à EUR 938.813.15 (neuf cent trente-huit mille huit cent treize euros et quinze centimes);

(ii) Ratification de la modification subséquente du paragraph 1 de l'article 3 des statuts de la Société pour refléter le nouveau capital social suite à la résolution précédente;

(iii) Ratification de la modification du paragraph 4 de l'article 14 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de ratifier l'augmentation du capital émis et autorisé de la Société d'un montant de EUR 37.534.366 (trente-sept millions cinq cent trente quatre mille trois cent soixante-six euros) pour le porter de EUR 18.160 (dix huit mille cent soixante euros) à la somme de EUR 37.552.526 (trente-sept millions cinq cent cinquante-deux mille et cinq cent vingt-six euros) en capitalisant ses réserves distribuables et en augmentant la valeur nominale de chacune de ses 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 454 (quatre cent cinquante-quatre euros) chacune à EUR 938.813.15 (neuf cent trente-huit mille huit cent treize euros et quinze centimes) (l'«Augmentation de Capital»).

Preuve de l'existence de ces réserves a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration signée le 8 novembre 2004 (la «Déclaration») par tous les membres du conseil de gérance de la Société certifiant que les réserves sont toujours disponibles depuis la clôture des derniers comptes annuels tels qu'approuvés le 31 janvier 2004 et qu'elles peuvent faire l'objet d'une capitalisation. Cette Déclaration ainsi qu'une copie des derniers comptes annuels approuvés seront annexées aux présentes.

Seconde résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Augmentation de Capital étant pleinement réalisée, l'Associé décide de ratifier la modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui doivent être lus comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

«**Art. 3.**

1. Le capital émis et autorisé de la Société est fixé à trente-sept millions cinq cent cinquante-deux mille et cinq cent vingt-six euros (EUR 37.552.526), divisé en quarante (40) parts ayant une valeur nominale de neuf cent trente-huit mille huit cent treize euros et quinze centimes (EUR 938.813.15).»

Troisième résolution

l'Associé décide de ratifier la modification du quatrième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui doivent être lus comme suit:

«**Art. 14.**

4. L'assemblée générale des associés, à la majorité des votes nécessaires pour procéder à la distribution des dividendes et sous réserve des dispositions du paragraphe troisième ci-avant, peut décider la distribution d'un ou plusieurs dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base de comptes préparés par le conseil de gérance, preuve de la suffisance des fonds disponibles.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de son Augmentation de Capital, s'élève à environ sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle l'anglais, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 74, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2004. J. Elvinger.

(031506.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

LIRIS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Echternach.

H. R. Luxembourg B 104.182.

—

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Januar 2003

Punkt 1 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Absetzung der Gesellschaft GEFCO S.A. mit Sitz in L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg von ihrem Posten als Aufsichtskommissar.

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Ernennung der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat wird auf 3 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031475.3/745/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

CHAMLY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.755.

—

RECTIFICATIF

Erratum à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 septembre 2004.

Une erreur s'est glissée dans la modification au registre de commerce et des sociétés, enregistrée le 16 décembre 2004, référence: LSO-AX/04895, publié au Mémorial C 2005 p. 9536: le texte à publier aurait dû être celui-ci:

«Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 octobre 2004.»

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031516.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ROGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.919.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 1er mars 2005

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Verlaine de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Mademoiselle Corine Watteyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031521.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

RESIDENCE VILLA CORTINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux.

R. C. Luxembourg B 104.404.

—

Mademoiselle Marie-Christine Venditti démissionne avec effet immédiat en tant qu'administratrice au sein de la société.

Canach, le 17 mars 2005. M.-Ch. Venditti.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03833. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031612.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

EIKON INVEST II S.A., Société Anonyme,
(anc. EIKON INVEST II HOLDING S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.419.

—

L'an deux mille cinq, le quatre février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EIKON INVEST II HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B numéro 79.419, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 509 du 6 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 46.000 (quarante-six mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société en vue de la transformer en société normalement imposable.

2.- Modification de la raison sociale de la société.

3.- Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société d'une société Holding 1929 en une simple société de participations financières (soparfi) et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Version anglaise:

«The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.».

Version française:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en EIKON INVEST II S.A. et de modifier par conséquent l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«There exists a société anonyme under the denomination of EIKON INVEST II S.A.».

Version française:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de EIKON INVEST II S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005. J. Elvinger.

(031513.3/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

QUALITE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 99.070.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUALITE INTERNATIONALE S.A. du 4 avril 2005 que:

Première résolution

L'assemblée constate le changement de dénomination du commissaire aux comptes de UNICONSEILS, S.à r.l. en MCA GROUP, S.à r.l.

Deuxième et dernière résolution

En conséquence, le commissaire aux comptes de la société sous rubrique est à modifier comme suit:

MCA GROUP, S.à r.l.,
52, rue Haute,
L-1718 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031660.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

SIREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.599.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 avril 2005 à 14.00 heures au siège social

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Noël Didier,
- M. Pierre Bonin,
- FIDUPAR,
- Mme Anne Bernard,
- M. Fabiano Gervasi.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Copie certifiée conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the company on April 11, 2005 at 2 o'clock

The terms of the Directors' and the Statutory Auditor's mandates end at today's Meeting. The Annual General Meeting decides to renew the mandate of the following Directors:

- Mr. Noël Didier,
- Mr. Pierre Bonin,
- FIDUPAR,
- Mrs. Anne Bernard,
- Mrs. Fabiano Gervasi.

The Annual General Meeting also decided to renew the mandate of PricewaterhouseCoopers as Statutory Auditors of the Company.

The Directors and the Statutory Auditors are renewed for a period ending at the Annual General Meeting approving the annual accounts as at December 31, 2005.

Certified copy
Signature / Signature
Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031627.3/1172/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

ADVANTAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.801.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 5 avril 2005

1) l'Assemblée Générale nomme pour une année se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2006, les Administrateurs suivants:

- M. Francesco Confuorti,
- M. Giuseppe Confuorti,
- M. Pietro de Luca.

2) l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, comme réviseur de la Sicav pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.
Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031673.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

CERATIZIT S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 17.700.000.
Siège social: L-8201 Mamer, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 4.610.

Décès de M. Jean Paul Lanners, membre du conseil d'administration de CERATIZIT S.A.

Dr. iur Gerhard Kerckhoff, à titre d'être le corporate secretary du CERATIZIT S.A. a l'obligation triste de confirmer que M. Jean-Paul Lanners est décédé le 13 mars 2005. Il est à rayer comme membre du conseil d'administration avec effet depuis le 13 mars 2005.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

G. Kerckhoff
Corporate Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031667.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

CERATIZIT S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 17.700.000.
Siège social: L-8201 Mamer, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 4.610.

Nomination de M. Guy Wolter comme membre du conseil d'administration de CERATIZIT S.A.

Dr. iur Gerhard Kerckhoff, à titre d'être le corporate secretary du CERATIZIT S.A. confirme que M. Guy Wolter a été nommé comme membre du conseil d'administration avec effet au 1er février 2005.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

G. Kerckhoff
Corporate Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031669.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

CERATIZIT S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 17.700.000.
Siège social: L-8201 Mamer, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 4.610.

Nomination de M. John O'Hara comme membre du conseil d'administration de CERATIZIT S.A.

Dr. iur Gerhard Kerckhoff, à titre d'être le corporate secretary du CERATIZIT S.A. confirme que M. John O'Hara a été nommé comme membre du conseil d'administration avec délégation de la gestion journalière prenant effet au 1er février 2005.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

G. Kerckhoff
Corporate Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031670.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and five, on the eighth day of April.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 5 April 2005.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

(the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-n° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 March 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda which is the following:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 16,050,375 (sixteen million fifty thousand three hundred seventy-five Euro) to EUR 13,700,375 (thirteen million seven hundred thousand three hundred seventy-five Euro) by way of cancellation of 18,800 (eighteen thousand eight hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 16,050,375 (sixteen million fifty thousand three hundred seventy-five Euro) represented by 128,403 (one hundred twenty-eight thousand four hundred and three) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five) each to EUR 13,700,375 (thirteen million seven hundred thousand three hundred seventy-five Euro) by way of the cancellation of 18,800 (eighteen thousand eight hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, which are currently held by the Company itself as they have been repurchased by the Company on 5 April 2005.

As a consequence of this share capital reduction and the cancellation of the shares, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 109,603 (one hundred nine thousand six hundred and three) shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder of the Company decides to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,700,375 represented by 109,603 shares with a nominal value of EUR 125 each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit avril.

Par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mail, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 5 avril 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-n° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la totalité du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 16.050.375 (seize millions cinquante mille trois cent soixante-seize Euro) à un montant de EUR 13.700.375 (seize millions sept cent mille trois cent soixante-quinze Euro) par l'annulation de 18.800 (dix-huit mille huit cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq Euro) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 16.050.375 (seize millions cinquante mille trois cent soixante-seize Euro) représenté par 128.403 (cent vingt huit mille quatre cent trois) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq Euro) chacune à un montant de EUR 13.700.375 (seize millions sept cent mille trois cent soixante-quinze Euro) par l'annulation de 18.800 (dix huit mille huit cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq Euro) chacune, qui sont actuellement détenues par la Société elle-même comme elles ont étaient rachetées par la Société en date du 5 avril 2005.

Suite à cette réduction de capital et l'annulation des parts sociales, l'Associé Unique détient la totalité des 109.603 (cent neuf mille six cent trois) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 13.700.375 représenté par 109.603 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol.147S , fol. 81, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005. A. Schwachtgen.

(031724.3/230/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 510 du 8 avril 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(031725.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

AMELIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 54.081.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 avril 2005

1. La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est nommée avec effet au 20 décembre 2004 nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010;

2. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031795.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

HOLDING EDH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 36.256.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOLDING EDH S.A. du 10 mars 2005 que:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Georges Kirsch et de la société MANACORP LTD de leur mandat d'administrateur-délégué respectivement d'administrateur.

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg;
- La société WOODMAN INC. avec siège social à Francis Rachel Street, Victoria, Mahe (Seychelles), inscrite au registre des sociétés des Seychelles sous le n° 011873.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031675.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

HOLDING EDH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 36.256.

—

Réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2005

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 16 des statuts de la société, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à 52, rue Haute, L-1718 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

C. Arend / LUXEMBOURG MANAGEMENT GROUP INC. / WOODMAN INC.

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031676.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

GARIBALDI PE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.787.

—

In the year two thousand and five, on the eighth of April.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GARIBALDI S.C.S., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 104.786,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 7 April 2005.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of GARIBALDI PE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-5365 Munsbach, 5 Parc d'Activité Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104.787, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10th of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 196 of 4 March 2005 (hereafter the «Company»).

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Agenda:

Amendment of article 12.2 of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12.2. of the articles of association of the Company in order for it to read as follows:

«**Art. 12. 2.** The manager(s) need not to be shareholders.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with Us the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit avril.

Par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GARIBALDI S.C.S., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 5 Parc d'Activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 104.786,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en date du 7 avril 2005.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associé de GARIBALDI PE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 104.787, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 196 du 4 mars 2005 (ci après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 12.2 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 12.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12. 2.** Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Opitz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol. 147S, fol. 82, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005. A. Schwachtgen.

(031742.2/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

GARIBALDI PE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.787.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 513 du 8 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(031745.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 95.021.

—

L'an deux mille cinq, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 95.021, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, le 4 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 916 du 6 septembre 2003.

La séance est ouverte à dix-huit heures quinze sous la présidence de Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision que la Société sera désormais engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

2. Modification subséquente de l'article 7 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide que la Société sera désormais engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

En conséquence l'article 7 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil chargé de la gestion journalière, c'est-à-dire pour tous les actes, affaires, transactions et contrats et opérations n'excédant pas un montant de EUR 10.000,-.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Caviglia, M. Prospert, R. Manciocchi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, vol. 147S, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005. A. Schwachtgen.

(031761.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 95.021.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 430 du 31 mars 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(031762.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

NEPHEW SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 90.963.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 février 2005

1. Acceptation de la démission de l'administrateur Madame Valérie Tutak.

2. Nomination en remplacement de Madame Tutak, de Madame Cindy Spieldenner, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

3. Acceptation de la démission de la société HIFIN au poste de Commissaire aux Comptes.

4. Nomination de la société TRIPLE A CONSULTING S.A. au poste de commissaire aux comptes, société établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place François Joseph Dargent immatriculée au registre de commerce sous le n° B 61.417.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
A. Kronshagen / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031715.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

NEPHEW SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 90.963.

—

L'affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrée à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03646, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005. Signature.

(031717.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

ENTREPRISE FERNANDO OLIVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3378 Livange, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 90.155.

—

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Fernando Olivi, chauffeur-machiniste, matricule sociale 1946 04 01 235, né à Passignano-Sul-Trasimeno (Italie), le 1er avril 1946, demeurant à L-3378 Livange, 12, rue de la Chapelle.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination de ENTREPRISE FERNANDO OLIVI, S.à r.l. avec siège social à L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.

- La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 37 du 14 janvier 2003.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'associé unique décide de transférer le siège social à L-3378 Livange, 12, rue de la Chapelle.

- Suite à ce transfert du siège social, il y a lieu de modifier l'article 4, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 4. Le siège social est établi à Livange.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Olivi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, vol. 24CS, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005. A. Schwachtgen.

(031754.3/230/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ENTREPRISE FERNANDO OLIVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3378 Livange, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 90.155.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 425 du 25 mars 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(031757.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

LUXFUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.420.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 15 mars 2005

Nominations statutaires

Le mandat de tous les administrateurs actuels venant à expiration, l'Assemblée est appelée à élire les nouveaux membres du Conseil d'Administration et prend la résolution suivante:

Résolution: «Sont nommés administrateurs pour un terme venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006:

LUXAIR S.A. (deux sièges),

BELGIAN FUELLING & SERVICES COMPANY S.A. (un siège),

Monsieur Ulrich Ogiermann (un siège)».

Désignation d'un réviseur d'entreprises pour 2005

Résolution: «L'Assemblée décide de confier à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., la mission de contrôler pour une année, en application des dispositions légales en vigueur, les comptes annuels qui seront arrêtés au 31 décembre 2005.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06117. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031744.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

S.T.I.LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 107.306.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. La société SOLUNA CONSULTING S.A. ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 86.926,

représentée par Madame Maggy Bartz, sans état particulier, demeurant à Mondercange,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature illimitée,

ici représentée par Monsieur Romain Schumacher, conseiller fiscal, demeurant à Olm,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 mars 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. La société ECOFISC S.A. ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, inscrite au Registre de Commerce et des Société, section B, numéro 55.121.

représentée par Monsieur Romain Schumacher, conseiller fiscal, demeurant à Olm,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de S.T.I.LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:
- le transfert industriel et tertiaire,
- ensemblier en transfert industriel,
- montage, démontage et remontage d'équipements industriels et tertiaires,
- démantèlement d'usine,
- maintenance sur sites industriels,
- stockage,
- mécano-soudure,
- usinage,
- rénovation et/ou reconstruction de machines,
- construction d'équipements industriels,
- démolition,
- location de matériels (outillage, machines,...),
- conseil et ingénierie.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Toutefois le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera délégué la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mars à 10.30 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société SOLUNA CONSULTING S.A., préqualifiée, cinq cents actions	500
2. La société ECOFISC S.A., préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2011:

a) Monsieur Christophe Midy, ingénieur diplômé, né à Thionville (France) le 22 mars 1974, demeurant en F-57300 Mondelange, 33, rue des Hirondelles.

b) Madame Estella e Costa, secrétaire comptable, née à Metz (France) le 20 juin 1974, demeurant à F-57330 Roussy Le Village, 2, Allée Abbé Pax.

c) Monsieur Christophe Lamarque, né à Metz (France) le 24 avril 1975, demeurant à F-57330 Roussy Le Village, 2, Allée Abbé Pax.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2011:

Monsieur Romain Schumacher, né à Pétange le 26 décembre 1955, demeurant à L-8393 Olm, 11, rue des Prés.

5. L'assemblée nomme au poste de président du conseil d'administration, Monsieur Christophe Midy, prénommé.

6. L'assemblée nomme au poste d'administrateur-délégué, Monsieur Christophe Midy, prénommé,

Vis-à-vis des tiers, et jusqu'à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,00), la société se trouve engagée par la signature individuelle de Monsieur Christophe Midy, prénommé,

Pour tout montant supérieur, les signatures conjointes d'un administrateur et de l'administrateur-délégué sont nécessaire.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schumacher, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 7 avril 2005, vol. 406, fol. 28, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 avril 2005. M. Lecuit.

(031771.3/243/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

I.I.T. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 63.992.

—

DISSOLUTION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 5 octobre 2004

Première résolution

Monsieur Dominique Ransquin, demeurant 25, rue de Remich à L-5250 Sandweiler, nommé à la fonction de Commissaire vérificateur, a fait son rapport, lequel est entendu par l'Assemblée Générale.

Quatrième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société I.I.T. S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social, à savoir 23, val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour I.I.T. S.A. (en liquidation)
R. Thillens
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031804.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

AGROPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 63.160.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 avril 2005

1. La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est nommée avec effet au 1er mars 2005 nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

2. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031796.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

MEDIA TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 40.016.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 avril 2005

1. La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est nommée avec effet au 20 décembre 2004 nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010;

2. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031798.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

LIGHTHOUSE INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 94.548.

—

EXTRAIT RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de lire dans l'extrait enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, réf. LSO-BB02716 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 15 février 2005:

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 10 février 2005 que Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant aux 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg a été nommé comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie Lorang, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031848.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

NEWVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.331.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 avril 2005

1. La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est nommée avec effet au 20 décembre 2004 nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010;

2. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031799.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SEMINAR, EDUCATION AND FORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 105.229.

—

Résolution prise lors du conseil d'administration de la société tenu au siège de la société en date du 11 mars 2005

Résolution unique

Sur base de l'article 11 des statuts et suite à l'autorisation préalable délivrée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 10 mars 2005, le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Guy Postiaux, Administrateur de la société jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Monsieur Guy Postiaux pourra dès lors, en sa qualité d'Administrateur-délégué de la société, engager valablement cette dernière sous sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour SEMINAR, EDUCATION AND FORMATION S.A.
HRT REVISION, S.à r.l.
Le domiciliataire
R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031806.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

COBASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage.

R. C. Luxembourg B 68.005.

—

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales signés le 3 janvier 2005 que les parts sociales de la société à responsabilité limitée COBASOL, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

1) Monsieur Guy Flohner, employé privé, demeurant à L-4911 Bascharage, 3, rue Emile Bofferding	390
2) Monsieur Jeff Flohner, employé privé, demeurant à L-4955 Bascharage, 5, rue des Primevères	55
3) Monsieur Jaime Serra Marques, employé privé, demeurant à L-3383 Noertzange, 34 Cité Beaulieu	55
Total: cinq cents parts sociales	500

Luxembourg, le 7 avril 2005. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031859.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

FINGEA, FINANCIERE GENERALE EURO AFRICAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.912.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(031860.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

FINGEA, FINANCIERE GENERALE EURO AFRICAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.912.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2004

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla (catégorie B), maître en droit, né le 31 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Alain Vasseur (catégorie A), consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et de Monsieur Toby Herkrath (catégorie B), maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'assemblée de 2010.

- La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A. pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour FINGEA, FINANCIERE GENERALE EURO AFRICAINE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031866.3/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

TRIPLE C SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Flammang.

R. C. Luxembourg E 649.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Christian Thiry, industriel, né à Luxembourg le 19 mars 1952, matricule 1952 0319 258, époux de Mariette dite Riette Bauer, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes, et ses deux enfants, à savoir,

2. Catherine Thiry, étudiante, née à Luxembourg, le 19 mars 1979, matricule 1979 0319 209, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes,

3. Christophe Thiry, étudiant, né à Luxembourg, le 26 novembre 1981, matricule 1981 1126 139, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre Ier.- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1er. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: TRIPLE C SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (25,-) euro chacune.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Christian Thiry, industriel, né à Luxembourg le 19 mars 1952, matricule 1952 0319 258, époux de Mariette dite Riette Bauer, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes cinquante parts 50

2. Catherine Thiry, étudiante, née à Luxembourg, le 19 mars 1979, matricule 1979 0319 209, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains 8, rue des Vignes, vingt-cinq parts 25

3. Christophe Thiry, étudiant, né à Luxembourg, le 26 novembre 1981, matricule 1981 1126 139, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains 8, rue des Vignes, vingt-cinq parts 25

Total: Cent part 100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Ceux-ci fixent également la durée de son respectivement leur mandat ainsi que ses respectivement leurs pouvoirs. Le ou les gérant(s) a respectivement ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, ceux-ci sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts.

Art. 10. Toutes les décisions se prennent à la majorité des voix à l'exception des modifications aux statuts pour l'adoption desquelles il faut la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 11. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois cent quatre-vingts (380,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant:

Christian Thiry, industriel, né à Luxembourg le 19 mars 1952, matricule 1952 0319 258, époux de Mariette dite Riette Bauer, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes.

3) La société est engagée par la signature du gérant unique.

4) La durée de ses fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-1524 Luxembourg, 14, rue Flammang.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Thiry, C. Thiry, Ch.Thiry, F. Molitor.

Enregistré à Esch-Sur-Alzette, le 18 avril 2005, vol. 893, fol. 22, case 7. – Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 avril 2005. F. Molitor.

(031856.3/223/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

AUDIT ROYAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.990.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 avril 2005 que:

1. La démission de Monsieur Paul Worth, en tant qu'administrateur de la société est acceptée.

2. La nomination de Monsieur Richard Turner, demeurant à 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, Luxembourg en tant qu'administrateur de la société est acceptée. Celui-ci rependra le mandat de son prédécesseur.

3. La démission de Monsieur Richard Turner en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée.

4. La nomination de Monsieur Paul Worth, demeurant à 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée. Celui-ci rependra le mandat de son prédécesseur.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour AUDIT ROYAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031865.3/634/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

BIBLIOKOM (AGENTUR), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig.

H. R. Luxemburg B 85.325.

Im Jahre zweitausendfünf, am siebenten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Reinhard Drefenstedt, Dr. Ingenieur für technische Informatik, wohnhaft zu D-66459 Kirkel-Limbach, Hauptstrasse 143A, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BIBLIOKOM (AGENTUR), S.à r.l., mit Sitz zu L-2356 Luxemburg, 22, rue de Pulvermühl, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger Arrensdorff aus Bad-Mondorf am 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 610 vom 19. April 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 85.325, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermühl, nach L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.»

Dritter Beschluss

Er setzt die Adresse in L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig fest.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube. Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Drefenstedt, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 15 avril 2005, vol. 468, fol. 98, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 avril 2005. R. Arrensdorff.

(031870.3/218/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

BIBLIOKOM (AGENTUR), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig.

R. C. Luxembourg B 85.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 avril 2005. R. Arrensdorff.

(031873.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

PIANON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 5, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.487.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 avril 2005

L'assemblée générale extraordinaire de PIANON S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. L'assemblée générale prend note de la démission de Mademoiselle Emmanuelle Pianon comme Administrateur de la société. Les actionnaires remercient Mademoiselle Emmanuelle Pianon pour son travail presté et lui accorde décharge.

2. L'assemblée générale extraordinaire nomme comme Administrateur pour une durée de 6 ans, Mademoiselle Dos Santos Liliane, employée privée, née le 25 novembre 1977 à Dudelange, domiciliée à L-4752 Pétange 15, rue Lentz.

Itzig, le 15 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032004.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

AIG MEZZVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 78.731.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03849, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005. Signature.

(032013.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

AIG MEZZVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 78.731.

Constituée par acte passé par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 363 du 17 mai 2001.

—

Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2005

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société AIG MEZZVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., tenue au siège social en date du 22 mars 2005, que l'associé unique a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Nomination de DELOITTE S.A. ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, en tant que réviseur pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG MEZZVEST LUXEMBOURG, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032015.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

GESTAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 107.318.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

A) Monsieur Michel Josse, employé privé, demeurant à B-6120 Nalinnes, 111, Chemin du Haut Bruard,

B) Madame Sabine Demazy, employée privée, demeurant à B-6840 Marbay, 6, rue de la Brouchière.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GESTAT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, la vente, la mise au point et la commercialisation sous toutes ses formes, y compris la concession de licences, de tous types de droits intellectuels, de services informatiques, bureautiques, réseautiques et ou de tout service relevant du domaine des mathématiques et autres sciences appliquées, tels que la fourniture de conseils et d'études en matière d'organisation, d'études de marché, de stratégie opérationnelle et de statistique appliquée - liés p.ex. aux problèmes de qualité, ou tels que la réalisation, le développement, l'analyse, la programmation et l'installation de softwares, la fourniture de services d'entretien et de maintenance, et ce tant à destination de sociétés, de particuliers exerçant une profession libérale ou non que de tout organisme du secteur public ou privé.

Elle a également pour objet l'accomplissement, pour son propre compte, de toutes opérations relatives à des valeurs mobilières quelconques ainsi qu'à tous produits dérivés quels qu'ils soient.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, et de manière générale toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement au développement des affaires de la société et de son objet, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Michel Josse, préqualifié	55 parts
- Madame Sabine Demazy, préqualifiée	45 parts
Total	100 parts

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de juin de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Le premier exercice commencera le premier janvier deux mil cinq pour finir le trente-et-un décembre deux mil cinq.

Chaque année le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl.

2) La société sera gérée par un gérant unique.

3) Est nommée gérante: Madame Sabine Demazy, employée privée, née à Namur (B) le 05 mai 1967, demeurant à B-6840 Marbay, 6, rue de la Brouchière.

4) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: M. Josse, S. Demazy, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 25 mars 2005, vol. 431, fol. 79, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 18 avril 2005 C. Mines.

(031838.3/225/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

PRIVATE PLACEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 102.950.

—

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2005

Messieurs Jean-Paul Loos, Rafik Fischer, Ahmet Eren et Michel Meert sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

DELOITTE S.A., Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Extrait sincère et conforme
Pour PRIVATE PLACEMENT FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032037.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

MIRABELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 96.939.

—

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRABELLE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 96.939, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1303 du 6 décembre 2003 et dont les statuts ont été modifié plusieurs fois et en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 11 du 6 janvier 2005.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Hertgen, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur.
2. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
3. Refonte des statuts dont modification des articles 2, 5, 13 et 16.
4. Refonte de la version anglaise des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur et par conséquent le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Les actions sont et resteront nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par conséquent le premier alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à douze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Troisième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts dans la version française contenant notamment modification des articles 2, 5, 13 et 16. Les statuts auront désormais la teneur suivante dans la version française:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de MIRABELLE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital Autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) avec ou sans émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial de l'acte de constitution du 29 octobre 2003 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant à la partie du capital socia autorisé qui d'ici là n'aura pas été réalisée par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme notariée, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme notariée par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Année Sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à douze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 18. Les présents statuts sont rédigés en lanque française suivi d'une version anglaise, en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts dans la version anglaise qui aura désormais la teneur suivante:

Denomination - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A limited holding company (société anonyme holding) is established under the denomination MIRABELLE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office shall be in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature occur or are imminent and are likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad. However, such temporary measure shall have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The duration of the company shall be unlimited.

Art. 4. The object of the company shall be to take participating interests, in whatever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and to manage, control and develop such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise these by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage any patents and other rights deriving from or complementary to such patents.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation related to or conducive to the accomplishment of its objects, provided such measure or operation within the limits established by the Law of 31 July 1929 concerning Holding Companies.

Art. 5. The share capital is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares are and shall remain registered shares.

The company's shares may be created, at the owner's option as certificates representing single or multiple shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided for by law.

Authorised Capital

The share share capital may be increased from its present amount to one million Euro (EUR 1,000,000.-) with or without the issue of new shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorised and empowered:

- to effect such increase in capital either in a single portion or by successive portions, by the issue of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or, following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporating of profits or reserves into the capital;

- to determine the place and the date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription to and payment on the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to shares to be issued as part of the authorised capital.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

This authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the Incorporation deed dated 29 October 2003 in the Mémorial may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the part of the authorised capital which at that time has not been realised by the board of directors.

As a consequence of each increase in capital effected and duly documented in the form of a notarial deed, the first paragraph of the present article shall be amended so as to correspond to the increase effected thus; such modification shall be documented in the form of a notarial deed by the board of directors or by any persons appointed to do so.

Administration - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, after which a definitive election shall be effected at the next general meeting.

Art. 7. The board of directors is empowered to perform such acts as shall be necessary for or conducive to achieving the company's objects. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Association are within the scope of the board of directors.

Art. 8. The board of directors shall elect a chairman from among its members; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly resolve and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In the event of urgent matters, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions of the board of directors may be taken by circular resolutions.

A written resolution, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several documents having the same content.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection with such management to one or more directors, managers or other officers; these need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors shall require prior authorisation by the general meeting.

Art. 10. The company shall be bound by either the joint signatures of any two directors or by the single signature of the delegate of the board.

The company shall however be duly committed by the single signature of one director towards the Public Authorities.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

Financial Year - General Meeting

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices for all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. They may be dispensed with if all the shareholders are present or represented and declare that they have got knowledge of the agenda in advance.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share shall carry one vote.

Art. 14. The general meeting of the company duly constituted shall represent the entire body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify all acts that concern the company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Wednesday in May at 12.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day.

Art. 17. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide otherwise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Art. 18. These articles of association are worded in French followed by an English version. In case of divergences between the French and the English version, the French version will prevail.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, H. Hertgen, M. Muller, F. Baden.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005. F. Baden.

(031810.2/200/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 121,800,000.-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.639.

In the year two thousand and five, on the fourth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 2 Cavendish Square, London W1G OPX, United Kingdom,

here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy established on March 3, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 13, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 963, dated June 25, 2002 and whose bylaws have been amended by virtue of a deed of the undersigned notary dated April 3, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1024, dated July 4, 2002, and by deed of the undersigned notary dated September 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1605, dated November 8, 2002.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred twenty-one million eight hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 121,800,000.-) represented by four million eight hundred seventy-two thousand (4,872,000) shares of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's financial year end to the last day of February of each year.

IV. The sole shareholder resolves to amend therefore article 15 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of March and ends on the last day of February of each year.»

V. The sole shareholder decides that the current financial year which started on April 1st, 2004 ended on February 28, 2005.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight hundred Euro (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 2 Cavendish Square, London W1G OPX, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 3 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 963 en date du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 3 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1024 en date du 4 juillet 2002, et par acte du notaire instrumentaire en date du 18 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1605 en date du 8 novembre 2002.

II. Le capital social de cette Société est fixé à cent vingt et un millions huit cent mille Livres Sterling (GBP 121.800.000) représenté par quatre millions huit cent soixante-douze mille (4.872.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au dernier jour de février de chaque année.

IV. En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le premier mars et se termine le dernier jour de février de chaque année».

V. L'associée unique décide que l'exercice social actuel qui a débuté le 1er avril 2004 est clos au 28 février 2005.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005. J. Elvinger.

(032036.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

TERRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.275.

—

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TERRANO S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.275, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, et dont les statuts ont été modifiés par acte en date de ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 528.400 (cinq cent vingt-huit mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 3.925.000,- par annulation des 392.500 actions propres.
2. Modification subséquente de l'alinéa 1er de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.359.000,- (un million trois cent cinquante-neuf mille euros), représenté par 135.900 (cent trente-cinq mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires font les constatations préliminaires suivantes:

Par actes dont les minutes précèdent, la société VIBIDI S.A. a été absorbée par la société TERRANO S.A. au terme d'une procédure de fusion.

Cependant, la Société Absorbante étant propriétaire de 7.850 (sept mille huit cent cinquante) actions de la Société Absorbée, la Société Absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détient 392.500 (trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions propres représentant 74,28% de son propre capital social. Conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, il est procédé par la présente assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante à la réduction du capital nécessaire à l'annulation des actions propres.

L'assemblée a ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 3.925.000,- (trois millions neuf cent vingt-cinq mille euros) et par annulation des 392.500 (trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents) actions propres.

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision prise, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.359.000,- (un million trois cent cinquante-neuf mille euros), représenté par 135.900 (cent trente-cinq mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 44, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005. J. Elvinger.

(032011.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

IMMO BELGE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 75.378.

—

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO BELGE INVEST S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 245 du 31 mars 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, prénommé, en date du 24 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 446 du 24 juin 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 118 du 22 janvier 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 75.378.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Muriel Cady, employée privée, demeurant à Battincourt (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Luc Lesire, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Deuxième alinéa. Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Cady, L. Lesire, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, vol. 147S, fol. 84, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005. E. Schlesser.

(031945.3/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

IMMO BELGE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 75.378.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005. E. Schlesser.

(031948.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

GLIDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.343.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société FNIDSEN TRADING B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Entrepotdok 178a, NL-1018 AD Amsterdam (Pays-Bas),

ici représentée par:

Monsieur Jean-Pierre Vernier, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Anvers, le 7 avril 2005.

2. Monsieur Alexander Ferdinand Benjamin Oet, gérant de société, demeurant au 25 Isis Close, Putney, Londres, SW15 (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Jean-Pierre Vernier, préqualifié,

en vertu d'une procuration lui donnée à Anvers, le 8 avril 2005.

3. NAVILUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Vernier, préqualifié,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de celle-ci en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de GLIDER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur décision unanime du conseil d'adminis-

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

tration à tout endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toutes les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue. En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée aura voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie des ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois d'avril.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce que une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un moins au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et les premiers commissaires sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société FNIDSEN TRADING B.V., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2. Monsieur Alexander Ferdinand Benjamin Oet, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
3. La société NAVILUX S.A., prénommée, deux actions	2
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ douze mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes sociaux de 2009:

1) Monsieur Jean-Pierre Vernier, administrateur de société, né à Nantes (France), le 2 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2) Mademoiselle Caroline Picard, employée, née à Villerupt (France), le 28 avril 1978, avec adresse professionnelle au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

3) NAVILUX S.A., société anonyme, avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.688).

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Jean-Pierre Vernier, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes sociaux de 2009:

AUDIEX S.A., société anonyme ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65.469).

Troisième résolution

L'adresse du siège social de la société est fixée au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, la société NAVILUX S.A., prédésignée, laquelle par son ou ses représentant(s) légal (légaux) pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, agissant ès-dites qualités, a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand five, on the eleventh day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1. The company FNIDSEN TRADING B.V., a company governed by the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Entrepotdok 178a, NL-1018 AD Amsterdam (The Netherlands),

here represented by:

Mr. Jean-Pierre Vernier, company director, with professional address at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in Antwerpen, on 7 April 2005.

2. Mr. Alexander Ferdinand Benjamin Oet, company manager, residing at 25 Isis Close, Putney, London, SW15 (United Kingdom),

here represented by:

Mr. Jean-Pierre Vernier, prenamed,

by virtue of a proxy given to him in Antwerpen, on 8 April 2005.

3. NAVILUX S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Mr. Jean-Pierre Vernier, prenamed,

acting in his capacity as managing director of said company with the broadest powers to act on behalf of it in all circumstances and to engage the before mentioned company by his individual signature.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed parties intend to organise among themselves.

Name - Registered Offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith organised a joint stock company («société anonyme») under the name of GLIDER S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the buying, the selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and the commercial operations that relate directly and indirectly to such activities.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares with a par value of thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement; in this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a Chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting, designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or parts of its powers concerning the daily management to members of the board of directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the General Meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the General Meeting which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of April.

If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditors at least one month before the Statutory General Meeting.

Art. 19. The surplus of the year, after deduction of all charges and costs of amortisation, represents the net profit of the company. At least five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The thousand (1,000) shares have been subscribed to as follows:

1. The company FNIDSEN TRADING B.V., prenamed, four hundred ninety-nine shares	499
2. Mr. Alexander Ferdinand Benjamin Oet, prenamed, four hundred ninety-nine shares	499
3. The company NAVILUX S.A., prenamed, two shares	2
Total: thousand shares	1,000

The subscribed shares have been paid up in cash, only to the extent of twenty-five percent (25%) so that the company has now at its disposal the amount of two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in Art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately twelve thousand four hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the end of the Annual General Meeting which will be called to deliberate on the accounts of 2009:

1) Mr. Jean-Pierre Vernier, company director, born in Nantes (France), on 2 October 1952, with professional address at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2) Ms. Caroline Picard, employee, born in Villerupt (France), on 28 April 1978, with professional address at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3) NAVILUX S.A., a «société anonyme», with registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.688).

Mr. Jean-Paul Vernier, prenamed, has been elected first Chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been elected statutory auditor, its mandate expiring at the end of the Annual General Meeting which will be called to deliberate on the accounts of 2009:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

AUDIEX S.A., a «société anonyme», having its registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 65.469).

Third resolution

The company's registered office is located at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article eleven (11) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as first managing director (administrateur-délégué) of the company, the company NAVILUX S.A., prementioned, which, through its legal representative(s) is allowed to engage the company by his single signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary, having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be binding.

Observation

The undersigned notary drew up the parties attention to the dispositions of article 43 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in relation to the registered form of the shares, representing the prementioned subscribed share capital.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J.-P. Vernier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2005, vol. 893, fol. 21, case 4. –Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2005. J.-J. Wagner.

(032233.3/239/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 59.339.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 en EUR, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour la société

Signature

(032222.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

CREDITGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 107.350.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Luc Huybens, administrateur de sociétés, né le 7 décembre 1943 à Ixelles (B), demeurant B-1315 Incourt, 2A, rue Remy-Ronsse,

2) Madame Tania Terzieva, épouse Mercay, gérante de société, née le 8 mai 1966 à Assuel (CH), demeurant CH-6644 Orselina (TI), 37, Vial al Parco,

ici représentée par Monsieur Luc Huybens, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CREDITGEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, des activités de conseil en gestion et en organisation auprès de sociétés et d'une manière générale toutes activités se rapportant à des activités de conseil économique.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société se trouve engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année Sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mil six au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Luc Huybens, précité	550 actions
2. Madame Tania Terzieva, précitée	450 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à hauteur d'un tiers par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Luc Huybens, précité, administrateur de sociétés, né le 7 décembre 1943 à Ixelles (B), demeurant B-1315 Incourt, 2A, rue Remy-Ronsse,

b) Mademoiselle Isabelle Huybens, financial controller, née le 20 novembre 1975 à Etterbeek (B), demeurant à B-1150 Bruxelles, 51, avenue Van Crombrugghe,

d) Madame Tania Terzieva, épouse Mercay, précitée, gérante de société, née le 8 mai 1966 à Assuel (CH), demeurant CH-6644 Orselina (TI), 37, Vial al Parco.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Le COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, R.C.S. Luxembourg B 83.527.

4. Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Luc Huybens, précité.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant ès qualité qu'il agit, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Huybens, P. Bettingen.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 62, case 8. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 avril 2005. P. Bettingen.

(032316.3/202/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

VIGA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 20.742.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour VIGA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(032296.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

NATIONAL EQUESTRIAN PARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 92.820.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour NATIONAL EQUESTRIAN PARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(032302.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

NATIONAL EQUESTRIAN PARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 92.820.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour NATIONAL EQUESTRIAN PARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(032305.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

FRAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.194.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour FRAM S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(032308.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

LEUMI FUND HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.703.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005. Signature.

(031901.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

LEUMI FUND HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.703.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held in Luxembourg on March 15, 2005

The meeting decided to reappoint the following Directors and Auditors.

The Directors are:

- Mr. O. Chaimi, Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- Mr. S. Oren, General Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- Mr. D. Gilboa, First Executive Vice President, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel Aviv, Israel;
- Mrs. N. Rousso-Shtauber, Head of International Private Banking, 24-32 Yehudo Halevi, 65546 Tel Aviv, Israel.

The Auditors are:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, P.O. Box 1443, L-1014 Luxembourg.

The mandates of the Directors and the Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and six.

French translation - Traduction en français:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 mars 2005 à Luxembourg

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et commissaire aux comptes.

Les administrateurs sont:

- M. O. Chaimi, Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- M. S. Oren, General Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- M. D. Gilboa, Directeur Adjoint, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel Aviv, Israel;
- Mme N. Rousso-Shtauber, Responsable Clientèle Privée Internationale, 24-32 Yehuda, Halevi, 65546 Tel Aviv, Israel.

Le commissaire aux comptes est:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

O. Chaimi / S. Oren

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031925.3/806/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck